



***ASSOCIATION POUR LA COMPÉTITION  
AFRICAINNE DES NATIONS  
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN***

*Numéro d'entreprise du Québec : 1179321410*

*E-mail : [cansaguenay@gmail.com](mailto:cansaguenay@gmail.com)*

*Site web : <https://cansaguenay.ca>*

***Les Règlements du tournoi  
de soccer CANSAGUENAY 2025***

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Règlement Intérieur pour la Sanction des Mauvais Comportements des Joueurs</i> | <b>3</b>  |
| <i>Règlement de Match de Soccer</i>                                               | <b>4</b>  |
| <i>Règlement sur l'Utilisation du Terrain de Soccer</i>                           | <b>5</b>  |
| <i>Règlement sur l'Inscription des Joueurs</i>                                    | <b>6</b>  |
| <i>Règlement sur la Composition des Équipes</i>                                   | <b>7</b>  |
| <i>Règlement sur le Respect des Valeurs de CANSAGUENAY</i>                        | <b>8</b>  |
| <i>Règlement pour le Public</i>                                                   | <b>9</b>  |
| <i>Autres Règlements Pertinents pour l'Organisation et la Sécurité</i>            | <b>10</b> |

### ARTICLE 1 : PROCÉDURE DE SANCTION

- 1.1 Les incidents doivent être rapportés aux officiels du tournoi par l'arbitre principal.
- 1.2 Un comité de discipline examinera chaque incident et décidera des sanctions appropriées.
- 1.3 Les décisions de sanction seront communiquées aux joueurs et équipes concernées par écrit dans les 24 heures suivant l'incident.
- 1.4 Le comité de discipline examine les plaintes des équipes lorsqu'une autre équipe enfreint le règlement. Il analyse les requêtes, convoque les parties concernées et rend une décision définitive dans un délai fixé. En cas d'infraction, des sanctions peuvent être appliquées selon la gravité de la faute.

### ARTICLE 2 : COMPORTEMENT SUR LE TERRAIN

- 2.1 Tout joueur doit respecter les règles du fair-play.
- 2.2 Les insultes, violences physiques ou verbales, comportements antisportifs et attitudes irrespectueuses envers les arbitres, les autres joueurs, les officiels et les spectateurs sont strictement interdits.
- 2.3 Tout comportement visant à nuire intentionnellement à un autre joueur sera sévèrement sanctionné.

### ARTICLE 3 : SANCTIONS

- 3.1 Les joueurs recevant un carton jaune seront avertis par l'arbitre et une note sera faite dans leur dossier.
- 3.2 Les joueurs recevant un carton rouge seront immédiatement expulsés du terrain et seront sanctionnés proportionnellement à leurs fautes par le comité de discipline.
- 3.3 Les joueurs impliqués dans des altercations physiques seront immédiatement exclus du tournoi.
- 3.4 Les récidives entraîneront des sanctions plus sévères, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du tournoi.

## RÈGLEMENT DE MATCH DE SOCCER

### ARTICLE 1 : DURÉE DU MATCH

- 1.1 Chaque match se compose de deux mi-temps de 45 minutes chacune.
- 1.2 Une pause de 15 minutes est prévue entre les deux mi-temps.
- 1.3 En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire lors des phases éliminatoires, une prolongation de deux fois 15 minutes sera jouée, suivie, si nécessaire, d'une séance de tirs au but.

### ARTICLE 2 : NOMBRE DE JOUEURS

- 2.1 Chaque équipe doit aligner 11 joueurs, incluant un gardien de but.
- 2.2 Un minimum de 7 joueurs par équipe est requis pour commencer un match.
- 2.3 Si une équipe se retrouve avec moins de 7 joueurs sur le terrain, le match sera arrêté et l'équipe déclarée forfait.
- 2.4 Le commissaire de match validera l'identité de chaque joueur inscrit sur la feuille de match.

### ARTICLE 3 : RÈGLES DE SUBSTITUTION

- 3.1 Chaque équipe peut effectuer un nombre illimité de remplacements par match.
- 3.2 Les remplacements doivent être signalés à l'arbitre et effectués lors d'un arrêt de jeu.
- 3.3 Un joueur remplacé peut revenir sur le terrain dans le même match.

### ARTICLE 4 : ARBITRAGE

- 4.1 Les décisions de l'arbitre sont finales et sans appel.
- 4.2 Les officiels du match comprennent un arbitre principal, deux arbitres assistants et un commissaire de match pour superviser les remplacements.

### ARTICLE 5 : CONDITIONS CLIMATIQUES

- 5.1 En cas de conditions climatiques extrêmes, le match peut être suspendu ou reporté par l'arbitre en consultation avec les officiels du tournoi.
- 5.2 Les décisions concernant la reprise des matchs suspendus seront communiquées aux équipes dans les plus brefs délais.

### ARTICLE 1 : ACCÈS AU TERRAIN

- 1.1 L'accès au terrain est réservé aux joueurs, arbitres, officiels et personnels autorisés.
- 1.2 Les spectateurs doivent rester dans les zones désignées et ne pas entrer sur le terrain.
- 1.3 Les zones techniques sont réservées aux entraîneurs et aux joueurs remplaçants.

### ARTICLE 2 : ENTRETIEN DU TERRAIN

- 2.1 Le terrain doit être maintenu propre et en bon état par les équipes utilisant les installations.
- 2.2 Toute dégradation du terrain sera sanctionnée et des mesures de réparation seront imposées aux responsables.
- 2.3 Les équipes doivent s'assurer que toutes les installations (buts, filets, drapeaux de coin) sont en bon état avant chaque match.

### ARTICLE 3 : UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

- 3.1 Les équipements de jeu doivent être utilisés conformément aux règles.
- 3.2 Les buts, filets et drapeaux de coin doivent être inspectés avant chaque match pour s'assurer qu'ils sont en bon état.
- 3.3 Les équipements non conformes doivent être signalés immédiatement aux officiels pour remplacement ou réparation.

### ARTICLE 4 : TRI ET RECYCLAGE

- 4.1. Les participants et les spectateurs doivent trier leurs déchets et utiliser les poubelles appropriées.
- 4.2. Les bénévoles seront formés pour aider et sensibiliser les participants au tri des déchets.

ARTICLE 1 : CRITÈRES D'INSCRIPTION DES JOUEURS

- 1.1 Les joueurs doivent être inscrits auprès de leur équipe respective avant le début du tournoi.
- 1.2 Les joueurs doivent remplir un formulaire d'inscription et fournir une autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 2 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION DES JOUEURS

- 2.1 Les inscriptions doivent être complétées au moins trois semaines avant le début du tournoi.
- 2.2 Les inscriptions tardives ne seront acceptées que sous des conditions exceptionnelles et après approbation des officiels du tournoi.

ARTICLE 3 : FRAIS D'INSCRIPTION DES ÉQUIPES

- 3.1 Chaque équipe doit payer les frais d'inscription fixés par l'organisation du tournoi.
- 3.2 Les frais d'inscription sont de 1 000 CAD, à envoyer par virement interac à [cansaguenav@gmail.com](mailto:cansaguenav@gmail.com).
- 3.3 La date limite de paiement des frais de participation est fixée au 10 juin 2025.
- 3.3 Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas d'annulation du tournoi.

ARTICLE 4 : ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS

- 4.1 Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule équipe pour la durée du tournoi.
- 4.2 Tout joueur non sélectionné par son pays est éligible pour l'équipe de l'Union africaine d'abord, puis une autre équipe.

## RÈGLEMENT SUR LA COMPOSITION DES ÉQUIPES

### ARTICLE 1 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

- 1.1 Chaque équipe peut inscrire un minimum de 7 joueurs et un maximum de 25 joueurs.
- 1.2 Parmi ces joueurs, 11 sont titulaires et les autres sont remplaçants.
- 1.3 Chaque équipe peut recruter au maximum 7 joueurs du même pays ou de la même nationalité à l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- 1.4 Chaque équipe est autorisée à recruter un nombre illimité de joueurs locaux, à condition que ceux-ci ne soient pas déjà inscrits avec une autre équipe représentant leur pays d'origine ou l'Union Africaine.
- 1.5 Chaque équipe peut-être composée de joueurs et de joueuses.
- 1.6 Les listes de joueurs doivent être soumises avant le début du tournoi et ne peuvent être modifiées après la date limite d'inscription.

### ARTICLE 2 : CAPITAINE D'ÉQUIPE

- 2.1 Chaque équipe doit désigner un capitaine responsable de la communication avec les arbitres et les officiels.
- 2.2 Le capitaine doit porter un brassard distinctif pendant les matchs.

### ARTICLE 3 : UNIFORMES

- 3.1 Les équipes doivent porter des uniformes distincts pour éviter toute confusion.
- 3.2 Les numéros des maillots doivent être clairement visibles et correspondent à ceux inscrits sur la feuille de match.
- 3.3 Les équipes doivent avoir un jeu de maillots de rechange en cas de conflit de couleurs.

### ARTICLE 4 : ASSURANCES

- 4.1 Il est fortement recommandé que chaque joueur soit couvert par une assurance maladie valide pendant toute la durée du tournoi.
- 4.2 Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de blessures, d'accidents ou de tout autre incident survenant avant, pendant ou après les matchs, que ce soit sur le terrain ou dans les environs.
- 4.3 Les équipes sont invitées à vérifier que tous leurs joueurs disposent d'une couverture adéquate. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à l'organisation en l'absence d'assurance.

ARTICLE 1 : RESPECT ET TOLÉRANCE

- 1.1 Tous les participants doivent respecter les valeurs de diversité, d'inclusion et de tolérance.
- 1.2 Les comportements discriminatoires ou offensants sont strictement interdits et seront sévèrement sanctionnés.

ARTICLE 2 : PROMOTION DU VIVRE ENSEMBLE

- 2.1 Les équipes et les supporters sont encouragés à promouvoir le vivre ensemble et la fraternité.
- 2.2 Des ateliers et des activités seront organisés pour sensibiliser aux valeurs de CANSAGUENAY.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ SOCIALE

- 3.1 Les équipes sont encouragées à participer à des actions de responsabilité sociale pendant le tournoi.

### ARTICLE 1 : COMPORTEMENT DES SPECTATEURS

- 1.1 Les spectateurs doivent respecter les règles de fair-play et de convivialité.
- 1.2 Les comportements violents, insultants ou perturbateurs ne seront pas tolérés.
- 1.3 Les spectateurs doivent respecter les décisions des arbitres et le déroulement du match.

### ARTICLE 2 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS

- 2.1 Les spectateurs doivent utiliser les zones désignées pour le public et ne pas entrer sur le terrain.
- 2.2 Les spectateurs doivent respecter les consignes de sécurité et les instructions du personnel.
- 2.3 Les spectateurs doivent laisser les sorties de secours dégagées en tout temps.

### ARTICLE 3 : OBJETS INTERDITS

- 3.1 Les objets dangereux, les substances illicites, les boissons alcoolisées, les cigarettes ou les produits de vapotage sont strictement interdits dans l'enceinte du stade.
- 3.2 Les contrevenants seront expulsés et pourront être poursuivis légalement.
- 3.3 Les appareils de pyrotechnie, les fumigènes et les lasers sont strictement interdits.

ARTICLE 1 : COMMUNICATION ET PROMOTION

1.1 Les équipes et les participants sont encouragés à utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir le tournoi, tout en respectant les valeurs de CANSAGUENAY.

1.2 Toute communication officielle doit être validée par les organisateurs du tournoi.

1.3 En prenant part au tournoi (en tant que joueur, encadrant, exposant, bénévole ou spectateur), chaque personne autorise expressément les organisateurs à capter, utiliser, diffuser et reproduire, sans limitation de durée ni compensation, toute image ou vidéo la représentant dans le cadre de l'événement, et ce à des fins promotionnelles, médiatiques, institutionnelles ou d'archivage. Cette autorisation est donnée à titre gratuit et irrévocable. Aucun recours ne pourra être exercé à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation de ces contenus dans le cadre défini.

ARTICLE 2 : ÉVALUATION ET FEEDBACK

2.1 À la fin du tournoi, une évaluation sera conduite pour recueillir les avis et suggestions des participants.

2.2 Les retours seront utilisés pour améliorer les futures éditions du tournoi.

2.3 Un formulaire de feedback sera distribué à tous les participants et spectateurs.

*Ces règlements sont conçus pour assurer le bon déroulement du tournoi, la sécurité de tous les participants et le respect des valeurs fondamentales de CANSAGUENAY. En suivant ces directives, nous pouvons garantir une expérience positive et enrichissante pour tous.*